

Anticiper les mutations du droit 164d6

L'essentiel

Le marché du droit connaît depuis plusieurs années des bouleversements sans précédent en France et dans le monde. Aujourd'hui, un certain nombre d'éléments invitent à penser que la manière dont les services juridiques sont fournis est amenée à évoluer radicalement.



Étude par
David GORDON-KRIEF
Avocat au barreau
de Paris

Les spécialistes du sujet – ils sont peu nombreux – identifient tous l'essor des technologies de l'information comme l'un des principaux facteurs affectant le modèle traditionnel d'organisation de notre profession (V. notamment, R. Susskind, « *Tomorrow's Lawyers – An Introduction to Your Future* », Oxford University Press, 2013).

L'intuition suffit à mesurer l'ampleur des défis à venir : il est en effet inconcevable que les innovations tech-

nologiques qui révolutionnent progressivement tous les secteurs de l'économie et de la société n'affectent pas profondément l'univers juridique.

Face à ce constat, nous devons à la fois faire preuve de vigilance et anticiper les opportunités qui s'offrent à nous. Vigilance et sanction, tout d'abord à l'égard de ceux qui violent la loi et exploitent, sur Internet ou ailleurs, la précarité et la vulnérabilité de certains justiciables. Depuis plusieurs années, les abus se multiplient et il est impératif de mettre fin à toutes les formes d'exercice illégal de la profession d'avocat. De nombreuses enquêtes ont été ouvertes depuis le début de l'année 2012 à l'encontre de sites et d'entreprises suspectées de mettre en œuvre de manière illicite des activités de conseil juridique, ou contrevenant autrement à la loi et à notre déontologie. Il est impératif de poursuivre cet effort et de s'assurer que les contrevenants soient systématiquement sanctionnés et mis à l'écart.

Toutefois, en parallèle, il est indispensable de mener une réflexion fondamentale sur l'impact d'Internet et, de manière générale, de la technologie sur l'exercice de notre profession. Les enjeux sont connus : mieux servir nos clients, améliorer notre productivité et notre rentabilité et conquérir de nouveaux marchés. Dans cette

perspective, un certain nombre de pistes méritent d'être explorées. Nous devons tout d'abord poursuivre les initiatives menées en matière de formation initiale et continuer à investir dans la promotion et la mise à disposition d'outils en ligne adaptés et facilement accessibles.

Il serait également intéressant de réfléchir au développement d'instruments collaboratifs entre avocats (communautés d'avocats en ligne, etc.) afin de mutualiser les efforts et rassembler ceux d'entre nous qui exercent de manière isolée.

“ *Il est inconcevable que les innovations technologiques n'affectent pas profondément l'univers juridique* ”

Surtout, nous avons intérêt à mettre en œuvre tous les moyens nous permettant de nous concentrer, lorsque cela est possible et approprié, sur les services juridiques à forte valeur ajoutée. Les réflexions menées sur ce thème aux États-Unis au sein de l'*American Bar Association* sont particulièrement intéressantes (V. notamment, S. Kimbro, « *Limited Scope Legal Services – Unbundling and Self-Help Client* », ABA, Law Practice Management Section, 2012) et mettent en lumière des technologies permettant aux avocats d'intervenir principalement sur les éléments des dossiers ayant une dimension qualitative en automatisant certaines tâches standards. De manière générale, l'outil technologique doit, à l'avenir, être saisi par les avocats afin d'optimiser leurs méthodes de travail et de proposer des services toujours plus adaptés et respectueux de nos principes fondamentaux.

Le droit est en pleine mutation et ce phénomène est aujourd'hui inéluctable. L'incertitude, mais surtout de nouvelles opportunités caractérisent notre futur proche. Nous avocats, avons les capacités de les saisir. Pour reprendre une citation connue, le meilleur moyen de prédire l'avenir est encore de le construire, ensemble.